

INTRODUCTION

L'ÉTAT ÉDUCATEUR, L'ÉTAT SURVEILLANT : ACTUALITÉ DE DEUX CHANTIERS HISTORIENS

Un rapport d'activité de gendarmerie, le palmarès des élèves d'une école parisienne, une circulaire ministérielle, les plans d'une salle d'asile, des extraits de manuels de savoir-vivre... : qu'ils soient insolites ou représentatifs, emblématiques ou étonnants, qu'ils émanent des directions ministérielles ou des agents sur le terrain, de la presse professionnelle ou d'un simple instituteur, les 33 pièces d'archives qui composent ce recueil ont ceci de commun qu'elles saisissent sur le vif les pratiques des agents de tout rang d'un État affirmant sa présence et ses prérogatives, de l'époque napoléonienne à nos jours. Parcourir cette collection de sources, c'est prendre la mesure d'un double mouvement : celui d'une société française façonnée par le travail des services de police et d'éducation ; celui de la fabrique de ces institutions elles-mêmes, au niveau de leurs personnels et à l'épreuve du terrain. Jusqu'à récemment, l'attention des historiens s'était essentiellement fixée sur le premier volet, pressés qu'ils étaient de trouver dans les sources produites par l'État une documentation sur les mondes sociaux ainsi observés, éduqués ou réprimés. Depuis, ce miroir archivistique a été tourné en direction de ses propres producteurs – le gendarme verbalisateur ou le professeur notateur –, pour mieux comprendre le ton et le comportement qu'ils adoptent en situation, les savoirs qu'ils mettent en œuvre, les codes dont ils acquièrent la routine. Le présent ouvrage tient donc d'un guide pratique pour mieux maîtriser toute une gamme de sources et observer, de l'intérieur, l'État contemporain à l'œuvre, en faisant découvrir, en particulier aux étudiants de tous niveaux, la richesse d'un champ de recherche en pleine expansion.

L'histoire de l'État dans la France contemporaine s'est considérablement développée à partir des années 1990¹, lorsque la description des institutions administratives opérée surtout à partir des textes officiels a été rejointe et dépassée par des travaux soucieux de comprendre leur fonctionnement concret et leurs effets sur la société. Auparavant, des historiens avaient commencé à apporter leur pierre à l'édifice, mais un seuil quantitatif et méthodologique a bel et bien été franchi depuis une trentaine d'années. Au vrai, c'est une toute nouvelle histoire de l'État contemporain qui a vu le jour, une histoire politique mais aussi sociale et culturelle. Sans doute peine-t-elle encore à dépasser les clivages entre secteurs administratifs, rendus très structurants par les habitudes historiographiques, les principes de conservation de la documentation archivistique, l'organisation du travail scientifique et peut-être même par les effets pervers du soutien institutionnel dont certains, comme la Poste, ont bénéficié – leur belle dynamique interne retardant le développement d'approches transversales. Cette récente histoire de l'État n'en est pas moins originale, novatrice, et, tout en revendiquant son ancrage dans l'histoire comme discipline universitaire, elle n'a jamais cessé de s'ouvrir aux apports d'autres disciplines telles que la sociologie ou la science politique, tandis que la mise en évidence de l'historicité du fonctionnement de l'État et du rapport des individus aux institutions a fourni un terrain d'étude matriciel à la sociohistoire.

De ce puissant effort collectif témoigne tout particulièrement le travail de longue haleine d'un historien tel que Jean-Noël Luc, professeur à l'université Paris IV entre 1998 et 2018. D'abord historien de l'éducation, il a dépoussiéré, sitôt devenu directeur de recherche, l'histoire des forces de l'ordre, en particulier de la gendarmerie ; puis, pendant plus de vingt ans, il n'a cessé de former de jeunes chercheurs à l'histoire de ces deux grands domaines. L'« Envoi » qui clôt cet ouvrage revient sur la part considérable qu'il a prise à cet essor de l'histoire de l'État, qui justifie, d'ailleurs, que le présent ouvrage soit placé sous son patronage intellectuel.

Bien entendu, l'histoire du maintien de l'ordre (et tout ce qu'il recouvre, prévention, surveillance ou répression) et l'histoire de l'éducation ne résument pas entièrement celle de l'État et se distinguent entre elles par de réelles spécificités. Il n'en demeure pas moins que toutes deux disent quelque chose de la manière plus générale dont s'est formé l'État en France depuis la Révolution française et qu'elles restent au cœur du contrat social, sans cesse réajusté au gré de l'offre politique et des nouvelles demandes sociétales. Ainsi ne faut-il pas considérer l'histoire de ces deux secteurs sous un jour trop particulariste ; ce serait, justement, répéter la compartimentation déjà pointée d'une histoire administrative encline au corporatisme. Au contraire, le pari de cet ouvrage est qu'il s'agit là d'une singularité ouverte, c'est-à-dire un observatoire d'où peut s'apprécier avec profit un processus d'ensemble, celui de la construction de l'État contemporain.

1. On peut prendre pour repère commode l'ouvrage de Pierre ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours* (Paris, Seuil, 1990).

Bref retour sur deux siècles d'histoire (et même un peu plus)

Ce choix est d'autant plus ouvert que la responsabilité en matière de surveillance et d'éducation se trouve fortement intégrée depuis le XIX^e siècle dans le domaine régalien, mais sans être la prérogative exclusive de l'État. L'idée même d'un investissement toujours plus accentué, d'un lointain passé jusqu'à nos jours, n'est guère pertinente au vu, par exemple, du poids grandissant aujourd'hui des services privés de surveillance et de sécurité. Il n'en demeure pas moins que l'immixtion croissante de l'État au sein de ces deux secteurs, leur *étatisation* en somme, constitue une problématique essentielle : il suffit pour s'en convaincre d'évoquer le phénomène de « monopole de la violence physique légitime », à la fois comme définition sociologique de l'État selon Max Weber et comme description du processus de pacification et de désarmement des sociétés par et au profit des forces de l'ordre², ou de rappeler la place du conflit entre l'Église et l'État en matière d'école dans l'histoire générale de la France depuis la Révolution. Autant dire que de tels enjeux ont nourri une abondante production historique avant même que ne se développe, à proprement parler, une histoire de l'État. Qu'a pu apporter cette dernière ?

Présence de l'État

D'abord, une évaluation critique et circonstanciée de la croissance soutenue de ces secteurs, si soutenue qu'elle a servi de moteur à l'accroissement plus général des personnels de l'État : initialement dominé en nombre par les agents des Finances (80 000 dont 30 000 douaniers sur 255 000 fonctionnaires en 1845), l'État connaît un doublement de ses instituteurs et institutrices du primaire dans le dernier quart du XIX^e siècle (de 53 000 à 104 000), avant que ne soient littéralement décuplés les effectifs des enseignants du secondaire, entre 1946 (17 000) et 1968 (172 000) ; en 2012, ils étaient 387 000, au sein d'une Éducation nationale comptant 976 000 membres, enseignants ou non. Une remarque de méthode importante : ces données chiffrées n'ont jamais été ignorées des historiens. Bien au contraire, elles se sont toujours tenues à leur disposition, si l'on ose dire, dans des sources monumentales et presque patrimoniales telles que le *Compte général de la justice criminelle*, à partir de 1827, pour l'ensemble des agents de la police judiciaire, ou bien la *Statistique de l'enseignement primaire* depuis ces mêmes années 1820. Mais on s'est longtemps abstenu d'interroger la manière dont ces données avaient été collectées, synthétisées, harmonisées ; en somme, construites par l'administration. À tout le moins, une introduction critique est nécessaire pour s'y plonger sans se laisser prendre au piège des filières judiciaires et ne pas être

2. Max WEBER, *Politik als Beruf*, Munich, Duncker & Humblot, 1919, traduit en français en 1959 et plusieurs fois réédité depuis au sein de *Le Savant et le Politique*.

dupe des effets d'affichage ; songeons aux statistiques scolaires, qui peuvent sensiblement varier selon le moment de l'année où elles sont établies³.

La croissance des secteurs de la surveillance et de l'éducation s'observe de manière plus concrète, sans doute, lorsque l'on considère leur déploiement sur le territoire. Il n'est que de songer au réseau des écoles primaires, qui était rien de moins qu'exsangue à la fin du Premier Empire, ou bien à celui des lycées, en tout une petite quarantaine au début du XIX^e siècle, auxquels s'ajoutaient, certes, des écoles secondaires communales, plus nombreuses. Que l'on songe, en comparaison, au maillage serré des établissements d'enseignement d'aujourd'hui, dont on croise quotidiennement du regard les murs, les grilles, les bâtiments de générations différentes. Car l'État, ne l'oublions pas, c'est aussi un patrimoine matériel qui se tient au milieu des villes ou le long des routes sans qu'on n'y prenne plus garde mais dont l'apparition avait installé au cœur des communes et des départements nouvellement créés le nouvel ordre civique né de la Révolution⁴. Dans ce patrimoine, l'État prend corps et signale sa présence disséminée jusque dans les recoins du territoire national. On peut en dire autant pour les forces de l'ordre. Ainsi la France ne comptait-elle qu'une brigade pour trois cantons au début du XIX^e siècle. L'Arme, alors, n'était par la force des choses qu'une police des villes (dépourvues à cette époque de policiers civils en tenue !) et des grandes routes, n'intervenant que de façon ponctuelle dans les campagnes. Les demandes lancinantes en effectifs et les besoins criants mis en avant d'aujourd'hui, ne doivent pas fausser la perspective : le ratio contemporain d'encadrement – un agent pour 268 habitants –, en se bornant aux 250 000 personnels actuels des seules Police nationale et Gendarmerie nationale, est 6 à 7 fois supérieur à celui de 1850, même si les modes de déambulation et la bureaucratisation font que l'on est tenté de réclamer toujours « plus de bleu sur le terrain » (pour reprendre l'expression utilisée il y a peu par Emmanuel Macron⁵), et même si depuis les années 1950 ce ratio n'a guère progressé. Voilà qui invite à comparer les courbes pour les rendre parlantes car, dans l'intervalle – entre 1965 et 1985 –, la hausse de la délinquance par prédation a été brutale, d'où un appel à la sécurité qui, par défaut, passe par d'autres solutions de protection⁶.

3. *Compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1880 et rapport relatif aux années 1826 à 1880*, publié et commenté par Michelle Perrot et Philippe Robert, Genève, Slatkine, 1989 ; Jean-Noël Luc, *La Statistique de l'enseignement primaire, 19^e-20^e siècles. Politique et mode d'emploi*, Paris, Economica/INRP, 1985.

4. Isser WOLOCH, *The New Regime. Transformations of the French Civic Order, 1789-1820s*, New York, Norton & Co, 1994.

5. *Le Figaro* du 18 avril 2021. Dans cet entretien publié à la veille d'un déplacement à Montpellier sur le thème de la sécurité, Emmanuel Macron promet de tenir son objectif de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires, faisant de la lutte contre les trafics de drogue une priorité. « Chaque Français verra plus de bleu sur le terrain en 2022 qu'en 2017. Ça rassure les gens, ça dissuade les délinquants. Je me bats pour le droit à la vie paisible », déclare le chef de l'État.

6. Arnaud-Dominique HOUTE, *Propriété défendue. La société française à l'épreuve du vol, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2021.

Bien entendu, on le répète, cette densification d'ensemble n'exclut pas les coups d'arrêt et les redéploiements dans l'espace, mais ceux-ci ne changent rien au constat, flagrant, que l'État a spectaculairement renforcé sa présence dans la vie de tous les Français au cours des deux derniers siècles.

Deux dynamiques mêlées

Expliquer la croissance de l'État à l'époque contemporaine relève à maints égards du débat théorique. Depuis le XIX^e siècle même, juristes, sociologues et économistes ont proposé de nombreuses interprétations globalisantes, qui divergent aussi bien par leurs prémisses que par leurs conclusions. Citons, à titre d'exemple, les travaux, d'ailleurs stimulants, menés par Louis Fontvieille, Robert Delorme et Christine André sur la croissance des dépenses publiques en perspective longue⁷. Les historiens, s'ils s'y intéressent, n'ont pas vocation à prendre part à une mêlée qui a lieu à l'extérieur, au mieux à la lisière, de leur discipline. Ils peuvent en revanche tenir pour acquis que cette croissance procède de deux dynamiques intimement liées.

L'expansion et ses multiples causes

La première, la plus évidente, est que l'importance accordée à la sécurité publique d'une part, à l'Éducation nationale de l'autre, croît au cours de l'époque contemporaine. Il y a là indiscutablement deux préoccupations grandissantes dans l'esprit des gouvernants du temps comme dans celui des citoyens-administrés. La préoccupation de la sécurité publique s'épanouit dès le XIX^e siècle. Bien des facteurs y contribuent : les crises et leurs cortèges de violences, à commencer par celle, inaugurale, de la décennie révolutionnaire ; mais aussi l'intensification de la mobilité géographique, qui démultiplie les rencontres entre inconnus, surtout dans les villes, où se déverse le trop-plein démographique de terroirs arrivés à saturation. On est là à la croisée des phénomènes objectivables et des représentations. Car s'il est un phénomène aujourd'hui bien connu, c'est l'intense travail de construction sociale et culturelle de l'insécurité tout au long du siècle, dont témoigne, à partir des années 1820, la diffusion de l'imaginaire des bas-fonds, cher à Dominique Kalifa⁸, où, parfois, la fascination va jusqu'à le disputer à la peur. Il est à noter que le pouvoir s'est parfois laissé aller à souffler sur les braises aux seules fins de justifier sa politique sécuritaire, et au risque de se retrouver ensuite débordé par certaines fractions de l'opinion publique, rendue plus réactive par l'essor de la presse. Il n'est donc guère étonnant que le dispositif administratif de

7. LOUIS FONTVIEILLE, *Évolution et croissance de l'État français, 1815-1969*, Paris, ISMEA, 1976, p. 1655-2144 ; ROBERT DELORME et CHRISTINE ANDRÉ, *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France (1870-1980)*, Paris, Seuil, 1983.

8. DOMINIQUE KALIFA, *Les Bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013.

surveillance se soit mis tôt en place : la Gendarmerie nationale est créée sous la Révolution, la police est réorganisée sous le Consulat et l'Empire ; sous le Second Empire, à Paris, est installée une véritable police de proximité, tout à la fois fondue dans le corps social et distinguée par ses attributs dont, au premier chef, l'uniforme, etc.

La préoccupation de l'Éducation nationale puise à d'autres sources et se matérialise institutionnellement suivant une autre chronologie. Pour aller à l'essentiel, on peut affirmer que trois facteurs additionnent leurs effets. Dans la France du XIX^e siècle, développer l'école publique, c'est travailler à l'accouchement d'une société nouvelle, nationalisée, laïcisée et éprise de rationalité, et c'est aussi, par le fait même, peser sur les esprits. Mais ce développement est également rendu nécessaire par les transformations du monde du travail, qui se complexifie au fil des décennies et requiert, par conséquent, des compétences plus grandes de la part des jeunes gens désireux d'accéder aux nouveaux métiers – d'employé, de technicien, etc. – générés par l'essor de la civilisation urbaine. L'essor, fût-il tâtonnant, de l'enseignement professionnel mais aussi de l'enseignement primaire supérieur est dû en partie à ces nouvelles exigences du marché de l'emploi. Enfin, bien sûr, si l'école se développe autant au cours des XIX^e et XX^e siècles, c'est parce qu'elle se démocratise. D'une certaine manière, le phénomène de la démocratisation scolaire peut être rapproché du vaste mouvement d'octroi des droits sociaux qui démarre dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il se traduit par l'instauration, dans l'entre-deux-guerres, de la gratuité de l'enseignement secondaire, qui cesse dès lors d'être ce qu'il avait été depuis sa fondation impériale : le privilège des classes supérieures et moyennes. Plus tard, au nom de l'égalité, du droit de tous à se réaliser par l'instruction, les portes des universités s'ouvriront toutes grandes à leur tour, de 155 000 étudiants en 1948 à 2 350 000 en 2011. En somme, ce sont là, à peu de chose près, les trois « fonctions » de l'enseignement jadis distinguées par Robert Delorme et Christine André : la fonction culturelle ou idéologique, la fonction de sélection et la fonction d'aspiration⁹.

L'analyse de la dynamique d'expansion se heurte à un problème d'interprétation majeur, qui a été classiquement formulé en termes d'offre et de demande. La question, au fond, est de savoir quelle instance a initié la dynamique : l'État par son offre ou la société par sa demande. C'est ainsi que, pour l'enjeu crucial de la scolarisation, la thèse du primat de l'offre a longtemps prévalu parmi des historiens préoccupés d'histoire institutionnelle et attachés à faire le portrait d'une république scolaire conquérante ; puis, dans les années 1970 la lecture s'est inversée et le processus de scolarisation a été d'abord imputé à la « demande sociale » d'instruction, à laquelle l'État se serait borné à répondre ; enfin, plus récemment, Jean-Michel Chapoulie a remis en avant le rôle initiateur de l'offre, qui, allègue-t-il, prédétermine toujours

9. Robert DELORME et Christine ANDRÉ, *L'État...*, *op. cit.*, chap. xx.

les demandes sociales possibles¹⁰. Mais on peut aussi bien penser qu'il n'est d'offre qui ne présuppose l'existence de « clientèles potentielles¹¹ »... Notons que si ce débat ne s'est pas développé avec la même intensité à propos de l'essor de l'État surveillant, rien n'empêche, intellectuellement, qu'il se déporte dans ce secteur historiographique, car l'alternative y est de même nature : d'un côté la demande de protection, de l'autre l'offre de sécurité. Fausse alternative, devrait-on dire plutôt, tant il paraît, à la réflexion, qu'offre et demande s'impliquent continûment l'une l'autre, sans que l'une soit systématiquement en position d'antériorité, logique ou chronologique, par rapport à l'autre. Ce qui ne signifie évidemment pas que ce schème de lecture a perdu toute fécondité heuristique, loin s'en faut.

Le freinage budgétaire

Il est une seconde dynamique dont il faut tenir compte : le contrôle de la dépense publique, qui vise à ce que la dynamique d'expansion décrite plus haut n'excède pas les capacités financières de l'État, ou, à tout le moins, ne lui occasionne pas de dépenses inutiles. Cette dynamique de freinage, si elle est moins immédiatement perceptible, ne doit pas être négligée dans la mesure où, fût-ce négativement, elle détermine, elle aussi, le poids effectif de l'État dans le pays. Au fond, elle s'identifie assez bien à l'entreprise de réforme de l'administration, qui traverse tous les régimes depuis la Révolution puisqu'il n'en est aucun qui se soit entièrement satisfait de sa gestion des deniers publics et que tous ont donc cherché à gagner en efficacité sous ce rapport. François Burdeau a raison, en ce sens, de parler de la « constance d'une ambition¹² ». Celle-ci, il est vrai, affleure spécialement en certaines périodes, souvent au sortir des guerres, le temps, par excellence, des remises à plat : qu'on pense à la Commission de révision des services administratifs de 1871, au succès que les idées d'un Henri Fayol sur le management des entreprises ont connu dans les années 1920, ou bien encore au regain réformateur des débuts de la Quatrième République. Aucun gouvernement n'a échappé à cette volonté, au minimum à ce souci, d'assainir la dépense publique. Cependant, un virage a été indiscutablement pris à la fin du xx^e siècle, lorsque toute une série de mesures ont été adoptées aux fins de rendre effective la réforme de l'État, comme, de nos jours, on appelle assez improprement la réforme administrative. L'objectif traditionnel d'économie demeure central mais, désormais,

10. Jean-Michel CHAPOULIE, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 553.

11. Jean-Noël LUC, Jean-François CONDETTE et Yves VERNEUIL, *Histoire de l'enseignement en France, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 322.

12. François BURDEAU, *Histoire de l'administration française du 18^e au 20^e siècle*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 346.

s'y surimposent nettement les impératifs de productivité et de qualité de la relation à l'administré, empruntés au modèle managérial de l'entreprise privée.

La contrainte budgétaire ne doit donc jamais être perdue de vue. L'historien en trouvera la marque, en plein ou en creux, dans les innombrables ouvrages, opuscules et articles des commentateurs de tout poil qui, depuis le début du XIX^e siècle, ont appelé, les uns à l'accroissement de l'intervention étatique, les autres à son reflux ou au *statu quo*, en un débat souvent fragilisé à sa base par des évaluations du nombre des fonctionnaires approximatives et guidées par des partis pris¹³. Elle informe aussi la discussion annuelle sur la loi de finances, retranscrite dans *Le Moniteur universel* puis le *Journal officiel*, mine dont on peut s'étonner que les historiens ne l'aient pas davantage exploitée afin de mieux comprendre comment, précisément, l'État s'est incessamment transformé. Prenons l'exemple, très caractéristique, de l'instruction du 15 juin 1829. Ce texte fait suite aux attaques d'une Chambre des députés partiellement conquise depuis 1827 par les libéraux et pour lesquels la critique de la surveillance et de l'arbitraire des gendarmes fournit un thème mobilisateur. Le ministère de la Guerre supprime ainsi 1 350 postes de gendarme, ce qui représente la proportion considérable de 10 % du corps. Mais cette mesure d'économie est aussi l'occasion de redéployer plus rationnellement les gendarmes sur le territoire, ce qui fait qu'à l'arrivée le nombre des brigades non seulement ne diminue pas mais s'accroît, d'une cinquantaine d'unités : de la façon dont, sous l'empire de la contrainte, l'État peut être amené à s'évaluer et trouver à se réformer. La contrainte budgétaire a-t-elle davantage freiné l'expansion de l'État surveillant que celle de l'État éducateur ? Le fait est difficile à prouver mais il est présumable. C'est que, nous l'avons dit, l'accroissement des dépenses d'enseignement est longtemps justifié par l'idéal de démocratisation, qu'il ne paraît pas séant de suspendre à des considérations financières. Reste que, dans ce secteur aussi, le paramètre économique n'a jamais cessé de peser souterrainement sur la politique ministérielle. Au surplus, le prisme actuel des évaluations internationales pose frontalement le rapport coût-résultat, lorsque les mauvais classements de la France (en lecture-écriture comme en mathématiques) interrogent, si ce n'est l'effort financier consenti, du moins la façon dont ces fonds sont employés voire les grands principes d'ensemble.

Transformations morphologiques

Tout au long de cette période de croissance, l'État surveillant et l'État éducateur connaissent de nombreuses transformations morphologiques, qui redessinent leurs frontières à la fois externes et internes.

L'État étend d'abord son périmètre aux dépens des communes. Deux mesures, en particulier, matérialisent le phénomène : l'octroi du statut de

13. Émilien RUIZ, *Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Fayard, 2021.

fonctionnaire aux instituteurs et institutrices en 1889, et la création de la Police nationale en 1941, dans un contexte pour le moins exceptionnel. Il s'agit cependant là d'un phénomène inachevé et bientôt compensé par la décentralisation, qui fait partie, aujourd'hui, des horizons hautement proclamés de la réforme de l'État. Aussi, en perspective longue, a-t-on globalement affaire à deux mouvements consécutifs, de dilatation d'abord, puis de rétraction – relative – de la sphère étatique. Les collectivités locales et, à des titres divers, la quasi-totalité des établissements d'enseignement privé n'en demeurent pas moins placés sous la ferme tutelle de l'État central, reconnu, de manière pour ainsi dire consensuelle, comme le gardien ultime de l'intérêt général. On mesure ici tout le chemin parcouru depuis le xix^e siècle, lorsque, dans le domaine de l'enseignement, de la formation des esprits, l'État n'était encore qu'un « nouveau venu¹⁴ » et que l'Église catholique et, au-delà, toute une partie du pays, récusait sa prétention à occuper une position de surplomb par rapport au corps social.

La recomposition des frontières internes de l'État constitue un phénomène plus diffus et plus évolutif. Elle consiste dans la diversification incessante des appareils administratifs au fil des décennies, sous les effets conjugués de l'énorme croissance de ces appareils et du souci des dirigeants politiques et hauts fonctionnaires – bref, des décideurs –, d'adapter l'organisation administrative à la variété croissante des missions étatiques. Classique, ce phénomène touche l'ensemble des secteurs de l'État. En l'occurrence, dans l'enseignement secondaire, une filière dite spéciale, préparant aux carrières qualifiées parfois de « productives », est créée en 1865, qui se transforme en filière moderne à la fin du siècle. Après des débuts chaotiques, l'enseignement primaire supérieur est réorganisé dans les années 1880, cependant que se mettent en place des structures d'enseignement professionnel, écoles nationales professionnelles et écoles pratiques du commerce et de l'industrie. Au siècle suivant, le bourgeonnement continue, qu'il est évidemment impossible de décrire par le menu. À titre d'exemple, citons le « puzzle complexe¹⁵ » de l'éducation spécialisée, à cheval sur les secteurs de l'enseignement et de la santé. Dans l'Instruction publique puis l'Éducation nationale, l'éducation spécialisée a, tout au long du xx^e siècle, pour principale assise les classes dites de perfectionnement, qui ne disparaissent qu'à partir des années 1990, remplacées par de nouveaux dispositifs destinés à favoriser l'« inclusion » des enfants « à besoins éducatifs particuliers », ainsi que l'on dit aujourd'hui. Et que dire de l'efflorescence des formations et diplômes postbaccalauréat ? Le secteur de la surveillance n'échappe pas à cette complexification des organigrammes. Dès avant la Grande Guerre, l'État s'est doté de services spécialisés. La police spéciale des chemins de fer est ainsi instituée en 1855. Chargée au départ de surveiller les trains et les gares, elle voit ses attributions s'étendre rapidement, y compris

14. Jean-Noël LUC, Jean-François CONDETTE et Yves VERNEUIL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 18.

15. *Ibid.*, p. 306.

au renseignement politique. Les brigades régionales de police mobile, les fameuses « brigades du Tigre », popularisées par un feuilleton télévisé, sont, quant à elles, mises en place en 1907 afin de mieux lutter contre une délinquance qui se transforme. Parallèlement, émergent des laboratoires dédiés à l'investigation technique et scientifique. Dans la police, ceux-ci se fondent en 1943 dans un « service de police technique », ancêtre de l'actuel Service central de la police technique et scientifique. Dans l'intervalle, la gendarmerie s'est dotée de façon permanente de pelotons mobiles spécialisés dans le maintien de l'ordre en 1921, doublés par les CRS de la Police nationale à partir de 1944. La seconde moitié du xx^e siècle voit, par ailleurs, se multiplier les unités spécialisées selon les risques, les milieux naturels, etc. C'est en 1987, à la suite de l'affaire Grégory, que la Gendarmerie nationale se dote d'une Section technique d'investigation criminelle.

Cette transformation continue de l'organisation administrative vaut aussi bien pour les administrations centrales, et doit beaucoup aux circonstances et au pragmatisme. Il faut dire que la remise à plat des institutions administratives est chose très rare ; seuls la Révolution et le Premier Empire ont fait œuvre de refondation à proprement parler. Dès lors, le changement organisationnel n'est pas exempt de défauts : souvent il entraîne des redondances, génère des incohérences, suscite des conflits, tant il est vrai, comme l'a montré Anthony Downs, que chaque unité administrative tend à se représenter comme un « territoire » que l'irruption d'une unité voisine concurrente menace aussitôt¹⁶. On a particulièrement fustigé le défaut de rationalité institutionnelle de l'État surveillant, divisé en deux sous-continentes, la gendarmerie et la police, qui peuvent être eux-mêmes parcourus de vives tensions internes. C'est ainsi que l'expression de « guerre des polices » s'est peu à peu installée dans le langage médiatique. Mais il ne faudrait pas considérer l'œuvre d'ajustement des frontières internes de l'administration sous un jour purement négatif. Car, fût-elle enserrée dans un puissant jeu de contraintes, elle possède, toujours, la capacité d'inventer des synergies nouvelles. C'est l'une des leçons de l'étude que Laurent López a consacrée aux relations entre gendarmerie et police entre 1870 et 1914 : les deux forces s'influencent alors mutuellement, coopèrent plus qu'on ne l'imaginait, et, dans une certaine mesure, coproduisent une espèce de « système policier¹⁷ ». Réflexion assez isolée en son inspiration mais stimulante et qui gagnerait à être appliquée à d'autres segments de l'administration.

Telles sont les principales dimensions du développement de l'État surveillant et de l'État éducateur dans la France contemporaine. Cette vue, si cavalière soit-elle, plante un cadre que de multiples recherches cherchent à approfondir et à questionner depuis une trentaine d'années.

16. Anthony Downs, *Inside Bureaucracy*, Boston, Little Brown, 1967, chap. xvii.

17. Laurent LÓPEZ, *La Guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014.

Les fronts de la recherche

Ainsi s'agit-il à présent de désigner ce que l'on pourrait appeler les fronts de la recherche. L'exercice est difficile tant les travaux sont nombreux. Un récent bilan historiographique ciblé sur les développements de l'histoire de l'éducation depuis vingt ans ne va-t-il pas jusqu'à s'interroger sur la possibilité même d'une réflexion de synthèse digne de ce nom¹⁸ ? Sans compter que le passé de l'État surveillant et le passé de l'État éducateur, s'ils ont bien des traits en commun, divergent aussi, à de multiples égards, tant au point de vue des faits que de la manière dont ils ont été traités par les historiens.

La réforme au microscope

D'emblée, les historiographies divergent : autant la réforme de la sécurité publique n'a pas beaucoup préoccupé les historiens, autant celle du système d'enseignement constitue, aujourd'hui comme hier, l'un des sillons les plus intensivement creusés par les chercheurs. On peut en fait étendre la réflexion aux politiques publiques d'éducation, tant, dans ce secteur de l'État, les réformes sont fréquentes, de sorte que, d'une certaine manière, les politiques mises en œuvre s'inscrivent toujours dans le sillage des réformes dont elles sont le produit plus ou moins lointain. Un tel contraste, en tout cas, n'a pas vraiment lieu d'étonner. Pour une grande part, l'histoire de l'éducation, à l'époque contemporaine, se confond avec le processus de transformation du système d'enseignement, dont l'axe structurant est l'ouverture sociale. Comme l'écrit éloquemment Antoine Prost : « [L]es masses ont envahi l'institution scolaire, voilà le fait décisif¹⁹ ». Or, par la force des choses, cette transformation s'est matérialisée dans une succession de réformes, de portée plus ou moins grande, qui la scandent, tandis que l'on chercherait en vain un tel mouvement dans le secteur de la surveillance, dont l'histoire n'est pas, quant à elle, tendue à la réalisation d'un tel idéal et ne possède pas le même caractère processuel.

Les travaux sur la réforme du système éducatif concernent principalement l'histoire du xx^e siècle, plus dense en changements, même si le xix^e siècle n'a rien d'un parent pauvre en la matière. Rarement, le fait réformateur est questionné en tant que tel, comme dans l'ouvrage, au titre limpide, d'Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours* (Seuil, 2013) qui, en fait, passe méthodiquement en revue une petite quinzaine de réformes survenues au cours de la période allant du ministère Zay au ministère Fillon. En règle générale, on a plutôt affaire à des enquêtes

18. Renaud d'ENFERT et Rebecca ROGERS, « Orientations et lieux de la recherche en histoire contemporaine de l'éducation en France depuis 2000 », *Histoire de l'éducation*, n° 154, 2020, p. 172-174.

19. Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 491.

particulières. D'aucunes ont pour objet des réformes ou projets de réforme structurels, comme le plan Langevin-Wallon à la Libération ou l'instauration du collège unique en 1975²⁰, d'autres appréhendent la transformation du système d'enseignement par le prisme d'une discipline donnée²¹, d'autres encore sont ciblées sur la création d'une formation ou d'un diplôme²². La liste est longue. De très loin, ces travaux pourraient rappeler l'optique institutionnelle adoptée par les premiers historiens de l'éducation. Il n'en est évidemment rien. Inspirés par la science politique, la sociologie, les sciences de l'éducation, ils visent, bien plutôt, à disséquer aussi minutieusement que possible les transformations à l'œuvre, à en dévoiler la complexité et en exhiber les éventuelles contradictions.

Cette perspective analytique interroge le processus réformateur en deux de ses étapes. Celle, d'abord, de l'élaboration de la réforme. Sous ce rapport, les travaux dont il s'agit prouvent, de nouveau, que non seulement l'État n'a jamais administré le pays qu'en s'appuyant, officiellement et officieusement, sur un certain nombre d'acteurs sociaux *lato sensu*, ainsi que l'avait remarqué, en pionnier, Pierre Rosanvallon. Ils prouvent encore que loin de constituer une entité homogène, l'État est lui-même une organisation, un système, travaillé par des forces contradictoires²³. Sans doute, *in fine*, le nombre d'acteurs impliqués dans le changement, ici comme ailleurs, s'accroît-il dans la longue durée : que l'on pense au rôle grandissant des syndicats enseignants, des experts de tout bord, de l'opinion publique. Comme la possibilité du changement est subordonnée à l'existence d'une convergence de vues minimales entre tous ces acteurs, on pourrait penser qu'elle se réduit avec le temps. Il est du moins certain que les séquences favorables aux grandes transformations sont en nombre et de durée limités. Selon Antoine Prost, l'histoire contemporaine n'en a connu que deux véritables : les vingt dernières années du XIX^e siècle et la petite trentaine d'années courant de la fin des années 1950 au milieu des

20. Laurent GUTIERREZ et Pierre KAHN (dir.), *Le Plan Langevin-Wallon. Histoire et actualité d'une réforme de l'enseignement*, Nancy, Presses universitaires de Nancy – Éditions universitaires de Lorraine, 2016 ; Laurent GUTIERREZ et Patricia LEGRIS (dir.), *Le Collège unique. Éclairages socio-historiques sur la loi du 11 juillet 1975*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

21. Voir en particulier les recherches de Renaud d'Enfert, qui fut le coordinateur du programme de recherche « Réformer les disciplines scolaires. Enjeux, institutions, acteurs, 1945-1980 » (REDISCOL) : Renaud d'ENFERT et Pierre KAHN (dir.), *En attendant la réforme. Disciplines scolaires et politiques éducatives sous la Quatrième République*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010 ; Renaud d'ENFERT et Pierre KAHN (dir.), *Le temps des réformes. Disciplines scolaires et politiques éducatives sous la Cinquième République. Les années 1960*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2011 ; Renaud d'ENFERT et Joël LEBEAUME (dir.), *Réformer les disciplines. Les savoirs scolaires à l'épreuve de la modernité, 1945-1985*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

22. Par exemple : Fabienne MAILLARD et Gilles MOREAU (dir.), *Le CAP. Un diplôme du peuple (1911-2011)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 ; Fabienne MAILLARD et Gilles MOREAU (dir.), *Le Bac pro. Un baccalauréat comme les autres?*, Toulouse, Octarès, 2019.

23. Sarah GENSBURGER, « Contributions historiennes au renouveau de la sociologie de l'État. Regards croisés franco-américains », *Revue française de sociologie*, vol. 52/3, 2011, p. 579-602 (ici, p. 587-590).

années 1980²⁴. Les travaux récents sur l'État éducateur interrogent une autre étape du processus réformateur : celle de sa mise en œuvre. On sait bien qu'il existe toujours un écart entre la prescription d'une action administrative et sa réalisation. Pour le saisir, l'historien n'a d'autre solution que de se pencher sur les pratiques éducatives, ce qui n'est pas toujours aisé, surtout pour les périodes dont tous les témoins ont disparu. L'enjeu est bien de comprendre comment, sur le terrain, l'État éducateur a concrètement fonctionné, ce qui induit de considérer comment il a été incarné par les enseignants et comment il s'est adapté à l'extrême variété des situations locales. Exemple est à cet égard la thèse de doctorat de Jean-François Chanet, qui montre que dans leur enseignement, dans comme hors de la classe, les instituteurs de la Troisième République ont été amenés à faire une place, parfois grande, à la « petite patrie²⁵ ». Les instructions officielles n'avaient certes pas, en la matière, l'unilatéralisme que la propagande régionaliste leur a durablement prêté ; il n'en demeure pas moins que chaque maître d'école les a encore réinventées à sa façon toutes les fois qu'il a les mises en œuvre, au contact de telle classe, dans telle école sise au creux de tel terroir. Constat de bon sens, peut-être, mais qui rappelle utilement que la République éducatrice n'a été une et indivisible que dans sa propre mythologie.

Il faudrait dire un mot encore de l'évaluation des réformes éducatives. Le terme est polysémique : il renvoie, au sens strict, aux dispositifs mis en place, en France, à partir des années 1980 afin d'œuvrer à la plus grande efficacité des politiques publiques ; mais il peut être aussi entendu de manière plus commune et il désigne alors l'ensemble des investigations menées pour juger des résultats effectifs des réformes scolaires successives de manière scientifiquement étayée. Or, en raison de sa place particulière dans la société, parce qu'il est porteur d'enjeux idéologiques fondamentaux, parce que la corporation des chercheurs de métier y est incluse, le secteur de l'éducation est, de tous les secteurs de l'État, celui qui a fait l'objet du travail d'évaluation le plus intense et le plus continu depuis maintenant plus d'un demi-siècle. Il paraît bien que deux questions préoccupent spécialement les chercheurs : celle des compétences scolaires et de leur évolution, et aussi celle, sans doute plus fondamentale encore, de l'inégalité devant l'école, posée avec le fracas que l'on sait par les travaux de Pierre Bourdieu et de Jean-Claude Passeron²⁶. Toutes ces enquêtes peuvent compter sur les données statistiques produites par le ministère lui-même, qui se dote d'un service technique central en 1957, future Direction des études et de la prospective ; mais, évidemment, sociologues,

24. Antoine PROST, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 11.

25. Jean-François CHANET, *L'École républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

26. Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1964 ; *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1970.

spécialistes de sciences de l'éducation, historiens, même, procèdent parallèlement à leur propre travail de collecte, qui, c'est l'avantage du temps présent, peut s'ouvrir aux témoignages oraux. Si la critique bourdieusienne a été elle-même mise en perspective, le constat que l'idéal démocratique ne s'est pas réalisé au sein de l'école n'en fait pas moins consensus, ce qui, justement, entretient la conviction qu'elle reste à réformer.

On l'a dit, la réforme *lato sensu* des forces de l'ordre n'a pas bénéficié du même intérêt de la part des historiens. De façon caractéristique, les tribulations de la police de proximité mise en place sous le gouvernement Jospin n'ont été analysées que par des sociologues, des politistes et des experts²⁷. On alléguera qu'elle est récente. Sans doute. Mais on peut aussi souligner que cette question de la proximité ou, plutôt, de la *bonne distance* des policiers et gendarmes, est une question ancienne et récurrente²⁸. Autrement dit, si ce premier front de recherche est central dans le cas de l'État éducateur, il ne doit pas être occulté dans le cas de l'État surveillant. Bien pensé, il peut aussi, c'est certain, rendre de grands services à l'historiographie, encore jeune, des forces de l'ordre.

Une histoire d'hommes...

Par cette expression, on souhaite désigner un deuxième front de la recherche, qui réunit cette fois les historiographies de l'État surveillant et de l'État éducateur : l'étude des hommes, ou des acteurs, pour utiliser une notion solidement installée, aujourd'hui, dans le champ historique. C'est là la reconnaissance, pleine et entière, du fait que l'État, s'il est une entité abstraite, est aussi, continûment, *incarné*.

La première catégorie d'acteurs, celle qui a été le plus étudiée, est celle des serviteurs de l'État, des fonctionnaires. De ce point de vue, le renouvellement de l'historiographie de la surveillance publique et de l'Éducation nationale a été rien de moins que considérable depuis une trentaine d'années. Au vrai, quelques pionniers, comme Paul Gerbod, avaient déjà entrepris de lever le voile sur l'histoire des enseignants²⁹ ; mais c'est à partir des années 1990 que leur exemple fait vraiment des émules³⁰, qui étendent l'investigation

27. Par exemple, Nancy CAZORLA, *La Police de proximité. Entre réalités et mythes*, Paris, L'Harmattan, 2009.

28. Quentin DELUERMOZ, Arnaud-Dominique HOUTE et Aurélien LIGNEREUX, « Introduction », *Sociétés et forces de sécurité au XIX^e siècle*, *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 50, 2015/1, p. 15-18.

29. Paul GERBOD, *La Condition universitaire en France au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.

30. La liste de ces travaux est aujourd'hui très longue. Citons simplement, parmi les monographies les plus utiles réalisées par des historiens : Christophe CHARLE, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994 ; Jérôme KROP, *Les Fondateurs de l'École républicaine. La première génération des instituteurs sous la III^e République*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016 ; Gilbert NICOLAS, *Instituteurs entre politique et religion. La première génération de normaliens en Bretagne au 19^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993 ; Yves VERNEUIL, *Les Agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005.

aux administrateurs de l'Instruction publique (puis de l'Éducation nationale), au rôle cardinal³¹. Par ailleurs, gendarmes et policiers, qui, quant à eux, avaient été pratiquement tenus dans l'ombre jusque-là, accèdent à la pleine lumière au début des années 2000. Pénétrer ainsi dans les arcanes de la « société administrative », comme on écrit parfois, n'est certes pas chose simple. L'entreprise suppose, en effet, une grande familiarité avec les sources et exige aussi, pour dépasser les lacunes, les silences, beaucoup de dextérité et de familiarité avec l'univers professionnel exploré. Or si les fonctionnaires eux-mêmes avaient été longtemps les seuls à étudier leur corps d'appartenance, ils n'avaient guère usé de leur connaissance intime de l'institution pour initier une authentique anthropologie administrative, à l'exception notoire de Guy Thuillier³². Venus de l'extérieur et cultivant un autre souci d'exigence méthodologique, les universitaires ont par la suite massivement recouru à la monographie de corps et à la prosopographie, ce qui s'inscrit, au demeurant, dans le sillage des transformations de l'histoire sociale en général, marquées, depuis les années 1970, par la supplantation de la « macro-histoire sociale » par la « micro-histoire sociale³³ ».

Tous ces travaux se sont déployés dans trois directions principales. La première est la question du rapport au politique, question cruciale au XIX^e siècle, qui ressurgit avec une acuité exceptionnelle pendant la Seconde Guerre mondiale lorsque avec le régime de Vichy, l'administration, forte de sa puissance décisionnelle que favorise l'absence de contrôle parlementaire, déploie toute sa capacité d'adaptation non seulement aux contraintes matérielles mais encore au nouveau cadre juridique – tel le statut des Juifs – au service de l'État français en se couvrant d'un impératif né dans les décennies antérieures (assurer la continuité de ses missions) pour assumer ses tâches d'exclusion et de répression³⁴. Pour ce qui est des gendarmes et des militaires en général, la tendance est à la neutralisation progressive c'est-à-dire à la substitution du légalisme au loyalisme partisan, réaction de protection, probablement, contre l'instabilité politique qui caractérise la France de la

31. Entre autres : Yannick CLAVÉ, *Les Proviseurs de lycée au XIX^e siècle (1802-1914). Servir l'État, former la jeunesse*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2021 ; Jean-François CONDETTE, *Les Recteurs. Deux siècles d'engagements pour l'École (1808-2008)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; Jean FERRIER, *Les Inspecteurs des écoles primaires, 1835-1995*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1997.

32. Guy THUILLIER, *Bureaucratie et bureaucrates en France au XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1980 ; *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, CHEFF, 1999. Plusieurs contributions à la collection « La vie quotidienne » chez Hachette (*La Vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, 1976 ; *La Vie quotidienne des professeurs en France de 1870 à 1940*, 1982).

33. Christophe CHARLE, « Micro-histoire sociale et macro-histoire sociale. Quelques réflexions sur les effets des changements de méthode depuis quinze ans en histoire sociale », in Christophe CHARLE (dir.), *Histoire sociale, histoire globale?*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1993, p. 45-57.

34. Marc Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997. Voir aussi François ROUQUET, *Une épuration ordinaire. Petits et grands collaborateurs de l'administration française, 1944-1949*, Paris, CNRS, 2018 et Claude SINGER, *Vichy, l'Université et les Juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1996.

Révolution aux années 1880, avec, là encore, des effets pervers durant la période de l'Occupation³⁵. Du fait de leur sensibilité plus progressiste, les enseignants s'exposent davantage aux foudres des gouvernements conservateurs, en particulier de juin 1848 aux années 1870. On dispose, aujourd'hui, d'un bilan assez affiné des épurations qui ont frappé l'un et l'autre secteur : le phénomène est d'ampleur, même s'il a bien plus frappé les sommets de l'administration ; au surplus, il est à nuancer par l'existence de nombreuses réintégrations, immédiates ou différées, sur lesquelles la recherche s'est penchée depuis quelques années³⁶. La deuxième direction de travail est l'étude de la professionnalisation de toutes ces fonctions administratives, inégalement précoce mais, à l'arrivée, forte partout. Le phénomène, observons-le, interagit avec la mutation du rapport au politique en ce sens que la compétence, la technicité, protègent dans une certaine mesure contre l'épuration. Il a partie liée aussi avec le renforcement de l'évaluation des fonctionnaires, qui, plus largement, contribue à « fabriquer » l'agent de l'État³⁷. Enfin, la troisième direction intéresse l'action collective des fonctionnaires, les simples amicalisme et corporatisme au départ, le syndicalisme ensuite. Si, dans les deux secteurs, la tendance est, dans la longue durée, au renforcement de l'action collective, le parallèle s'arrête là. Une fois n'est pas coutume, il faudrait ici rapprocher les enseignants et les policiers, et les opposer aux gendarmes. On sait que la puissance syndicale des enseignants remonte à l'entre-deux-guerres et qu'elle demeure forte aujourd'hui, même si, envisagée à l'aune du nombre d'adhérents, elle se ressent, elle aussi, des effets du mouvement général de désyndicalisation de la fin du xx^e siècle. N'a-t-on pas allégué que les syndicats enseignants étaient devenus cogestionnaires du ministère de l'Éducation nationale³⁸ ? Ce que l'on peut aussi dire, plus nettement encore, à propos des syndicats policiers dont le poids considérable contraste avec la situation particulière des gendarmes, privés du droit syndical en raison de leur statut militaire, mais autorisés depuis 2014 à former des « associations professionnelles ».

La seconde catégorie d'acteurs, ce sont les individus cibles de l'action étatique, soit en un mot les délinquants et les élèves. Sur les délinquants, entendus au sens large, on trouvera une myriade d'informations dispersées dans les nombreux travaux rattachés à l'histoire de la justice. Qu'un spécialiste

35. Jonas CAMPION, « La gendarmerie, des années noires à la Libération », in Jean-Noël LUC (dir.), *Histoire des gendarmes. De la maréchaussée à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2021, p. 127-147 ; Jean-Marc BERLIÈRE, *Police des temps noirs*, Paris, Perrin, 2018.

36. Aurélien LIGNEREUX et Marie-Bénédicte VINCENT (dir.), « Réintégrer les fonctionnaires. "L'après-épuration" en Europe, xix^e-xx^e siècles », *Histoire & Mesure*, vol. XXIX, 2014/2.

37. Pierre KARILA-COHEN et Jean LE BIHAN, « L'empire de la notation (France, xix^e siècle). Première partie : l'essor d'une pratique », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 113, 2018, p. 11-38 et « L'empire de la notation (France, xix^e siècle). Deuxième partie : la fabrique des rôles », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 115, 2019, p. 75-100.

38. Voir, entre autres, Bertrand GEAY, *Le Syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 1997 et André ROBERT, *Le Syndicalisme des enseignants*, Paris, La Documentation française, 1995.

les synthétise un prochain jour serait assurément bienvenu³⁹. Pour l'heure, relevons seulement que si le vieux rêve d'apprécier quantitativement l'évolution globale des crimes et délits a depuis longtemps quitté les historiens, tant, en ce domaine tout particulièrement, les statistiques renseignent, d'abord et avant tout, sur l'évolution de l'activité étatique⁴⁰, la connaissance des délinquants n'en a pas moins progressé depuis une trentaine d'années grâce à une belle série de travaux sur des groupes particuliers⁴¹, à quelques études sur l'activité des tribunaux correctionnels⁴², dont on sait l'importance qu'ils ont acquise au XIX^e siècle, sans parler de l'essor de l'histoire culturelle du crime, déjà subrepticement évoquée, et inlassablement menée et animée par Frédéric Chauvaud avec plus d'une vingtaine de monographies ou de collectifs, notamment parus aux Presses universitaires de Rennes⁴³. L'histoire des élèves a tardé à démarrer. Longtemps, du reste, les historiens de l'éducation ont déploré qu'elle constitue l'un des points aveugles de la recherche. Fort heureusement, la situation change depuis peu, à l'instigation, entre autres, de Jean-François Condette⁴⁴.

Remarquons, pour finir, qu'un certain nombre de ces recherches font une place particulière à la relation entre les fonctionnaires d'une part, les délinquants et les élèves de l'autre. Ainsi intéressent-elles le contact même entre les uns et les autres, et par là le contact entre l'État et la société. S'y rattachent directement toutes les analyses qui portent sur les fonctionnaires au travail : policiers et gendarmes patrouillant ou enquêtant, professeurs et instituteurs faisant la classe. Souvent ces études examinent les opérations de travail dans leur plus grande concrétude, s'essaient à une histoire des

39. À défaut, le site Criminocorpus offre un outil de référence : [<https://criminocorpus.org>].

40. Philippe ROBERT et Mario SBRICCOLI, *Déviance et société*, vol. 22, n° 2, « La Statistique judiciaire ; son histoire et ses usages scientifiques », juin 1998.

41. Par exemple : Sylvie LAPALUS, *La Mort du vieux. Une histoire du parricide au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004 ; Annick TILLIER, *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 ; Jean-François WAGNIART, *Le Vagabond à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999.

42. Nicole ARNAUD-DUC, *La Discipline au quotidien. La justice correctionnelle dans la Provence aixoise du XIX^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1997 ; Dominique TANTIN, *La Justice des années sombres en Deux-Sèvres, 1940-1944*, La Crèche, Geste éditions, 2014 (l'ouvrage couvre en fait la période 1936-1951). Études à replacer dans le cadre d'ensemble dressé par Jean-Claude FARCY, *L'Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours. Trois décennies de recherches*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

43. Citons ainsi *La Chair des prétoires. Histoire sensible de la cour d'assises, 1881-1932*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, emblématique de l'approche de Frédéric Chauvaud, soucieux de déjouer les pièges du tableau institutionnel en restituant l'espace scénique, les gestes et les paroles des protagonistes et la figure de l'accusé.

44. Jean-François CONDETTE et Véronique CASTAGNET-LARS (dir.), *Histoire des élèves en France*, t. I, *Parcours scolaire, genre et inégalités (XVII^e-XX^e siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2020 ; Jérôme KROP et Stéphane LEMBRÉ (dir.), *Histoire des élèves en France*, t. II, *Ordres, désordres et engagements (XVII^e-XX^e siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2020. Voir également les deux numéros d'*Histoire de l'éducation* intitulés « Pour une histoire renouvelée des élèves (XVI^e-XXI^e siècles) » [n° 150, 2018 et n° 151, 2019], tous deux dirigés par Jean-François Condette et Véronique Castagnet-Lars.

gestes et du corps, des habits et des objets, qui au-delà de l'inventaire des panoplies, entend saisir l'usage, l'appropriation, le sens et la valeur, bref, tout ce qui contribue aussi à façonner un habitus professionnel, à incarner une pédagogie⁴⁵, ou à imposer un style d'exercice policier (*policing*). Une question traverse de manière lancinante ces analyses, qui mériterait d'être plus vigoureusement constituée en objet d'étude sur la longue durée : l'évolution de l'autorité des fonctionnaires. Du Premier Empire à nos jours, on sait bien que le fonctionnement quotidien de l'État s'est peu à peu ouvert à l'idée que le citoyen avait à l'égard de l'administration des droits, dont témoignent la construction sociale et juridique de la notion d'usager⁴⁶ et, pratiquement, les engagements de l'État, matérialisés, depuis bientôt vingt ans, dans la Charte Marianne. Étudier la façon dont les administrations se sont adaptées pour mieux recevoir le public en est un exemple probant : ainsi les casernes de gendarmerie à partir des années 1870 réservent un bureau à cette fin, avec des tabourets et diverses affiches officielles manifestant son rôle de salle d'attente, tandis que des sonnettes électriques seront installées. Voilà autant d'indices matériels qui attestent le glissement d'une voie « prétorienne » virant à l'impasse à une synthèse républicaine comme service public⁴⁷. Parallèlement, il est devenu banal d'affirmer que l'autorité du gendarme et, plus encore, celle du professeur, ont fléchi au cours de ces dernières décennies. Mais il faudrait aller plus loin, déconstruire le jeu des représentations, des truismes même, afin de comprendre comment, sur le terrain, s'est vraiment reconfigurée la relation d'autorité entre les fonctionnaires de la surveillance et de l'éducation d'une part, les fractions du corps social dont ils ont la charge d'autre part⁴⁸. C'est de cette préoccupation pour la genèse des relations de pouvoir en général que procède la sociohistoire, dans une démarche interdisciplinaire et soucieuse d'identifier le poids du passé dans le présent⁴⁹.

45. De nombreuses pistes dans Marguerite FIGEAC-MONTHUS (dir.), *Éducation et culture matérielle en France et en Europe du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 2018.

46. Gilles JEANNOT, *Les Usagers du service public*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

47. Arnaud-Dominique HOUTE, *Le Métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 255-256.

48. En ce domaine, les études sur les polices en France sont redevables des inspirations extérieures. Historien britannique, Clive Emsley a contribué à faire admettre qu'un policier est à considérer d'abord comme un travailleur puis, soucieux de comparer les polices en Europe, a concouru à installer la notion de *policing* (*The English Police: A Political and Social History*, Harlow/Londres, Routledge, 1991 ; *The Great British Bobby: A history of British policing from 1829 to the present*, Londres, Quercus, 2009). Côté enseignement, signalons l'ouvrage collectif dirigé par Eirick PRAIBAT, *L'Autorité éducative. Déclin, érosion ou métamorphose*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2012. Pour une mise en perspective plus vaste : Pierre KARILA-COHEN (dir.), *Le Mouvement social*, n° 224, « Faire autorité dans la France du XIX^e siècle », juillet-septembre 2008.

49. Citons, pour s'en tenir au champ de la surveillance, Gérard NOIRIEL (dir.), *L'Identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007.

Des marges mieux considérées

En intitulant la précédente section « Une histoire d'hommes », on avait aussi en vue de pointer un autre aspect de l'historiographie de l'État : le fait que, longtemps, les femmes y ont occupé une faible place. Heureusement, la situation change. Dans cette inflexion, il faut voir l'expression d'un intérêt croissant de la corporation historique à l'égard des groupes longtemps marginalisés, les femmes, et plus encore l'ensemble des acteurs du système colonial.

À dire vrai, s'agissant des femmes et du genre, les travaux sont déjà anciens : qu'on pense, par exemple, à la thèse d'État de Françoise Mayeur sur l'enseignement secondaire féminin sous la Troisième République⁵⁰. Mais il est de fait qu'ils se sont fortement multipliés, là encore, depuis deux à trois décennies. Ainsi cerne-t-on mieux les multiples dimensions de l'éducation des filles, tout comme les formes de leur implication dans la délinquance, ce qui ne signifie pas que la tâche est achevée, loin s'en faut. Sans réelle surprise, la recherche récente a établi que les filles et femmes ont été continuellement l'objet de traitements spécifiques de la part de l'État, celui-ci formalisant, codifiant, entérinant un discours aux soubassements scientifiques et relayé dans le corps social, y compris par le biais des productions culturelles. Il s'ensuit que l'affaiblissement de cette *doxa* conduit, peu à peu, à une atténuation de cette relégation au cours du xx^e siècle, sans qu'en aient disparu toutes les traces, sédimentées dans la législation, la réglementation de l'État, celles-ci reflétant moins au demeurant la perpétuation de dispositifs institutionnels marginalisants que la persistance des préjugés culturels⁵¹. Ajoutons, c'est le second aspect de la question, que les femmes ont longtemps répugné à s'engager au service de l'État, les unes parce qu'elles avaient intériorisé leur éviction de l'espace public et *a fortiori* politique, les autres parce que l'image qu'elles se faisaient de l'État ne concordait ni avec leurs conceptions ni avec leurs convictions. Les études menées sur les rythmes et les modalités de la féminisation des administrations éclairent ainsi les contradictions d'institutions d'État à la fois sommées de donner l'exemple, sans vouloir sacrifier l'exigence d'efficacité – et celle-ci semble impliquer aussi le respect de préjugés encore dominants –, signe s'il en est que les stéréotypes restent à l'œuvre et se retrouvent dans la division du travail entre les hommes et les femmes. On ne saurait trop souligner à cet égard la différence de nature entre l'investissement par les femmes des emplois de l'enseignement, perçu comme le prolongement de leur sphère d'attribution, et leur admission, transgressive, dans les rangs de la police⁵².

50. Françoise MAYEUR, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.

51. Voir, ici, l'étude de Sylvie SCHWEITZER, *Les Inspectrices du travail, 1878-1974*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

52. Geneviève PRUVOST, *De la « sergote » à la femme flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*, Paris, La Découverte, 2008.

La surveillance et l'éducation au sein de l'Empire français sont, par ailleurs, devenues des objets de recherche à part entière, ce qui a d'ailleurs dynamisé les études coloniales dans leur ensemble. S'agissant de l'éducation, il ne faudrait pas, là non plus, occulter les recherches aujourd'hui anciennes, comme celles de Denise Bouche sur l'Afrique noire⁵³. Pascale Barthélémy montre, d'ailleurs, que l'histoire de l'enseignement dans l'empire colonial français est à un certain point de vue une « vieille histoire⁵⁴ ». Mais elle ajoute aussitôt que cette histoire a profondément évolué depuis vingt-cinq ans. À l'unisson des grandes évolutions de l'historiographie, elle s'est ouverte à l'étude des acteurs, des fonctionnaires coloniaux comme des populations colonisées, ainsi que des pratiques. Il en résulte un portrait plus nuancé des relations entre enseignement et colonisation, plus attentif à la diversité des territoires et des groupes. Salulaire, à cet égard, est l'insistance nouvelle sur la relative autonomie des familles indigènes à l'égard de l'offre d'instruction⁵⁵. Récemment, l'attention portée à la surveillance au sein de l'Empire français a effectué un rattrapage spectaculaire. Ce qui frappe, à la lecture des spécialistes, c'est combien le *policing* en situation coloniale est particulier : implication de l'armée, moindre quadrillage territorial, usage normalisé de la violence dans des situations où le moins que l'on puisse dire est que le consentement des populations ne va pas de soi. On ne peut que suivre, dans ces conditions, Emmanuel Blanchard et Joël Glasman lorsqu'ils invitent à ne pas considérer l'organisation de la sécurité publique dans l'Empire comme le décalque ou le simple prolongement de son fonctionnement métropolitain, même si les décideurs contemporains, hommes politiques et administrateurs, ont souvent raisonné en termes d'adaptation de l'un à l'autre⁵⁶. Encore ne parle-t-on ici que de l'ordre administratif quotidien, lequel éclate, littéralement, lors des crises politiques et militaires. Une autre caractéristique de ces institutions en contexte colonial est la place à la fois essentielle et marginale de leurs personnels indigènes. Essentielle parce que ceux-ci constituent des effectifs substantiels, employés au plus près des populations colonisées, dans les postes « de brousse » ou dans les quartiers indigènes ; marginale parce qu'ils sont cantonnés à des tâches d'exécution et se heurtent à un plafond réglementaire ou tacite s'agissant de l'exercice

53. Citons, au premier chef, sa thèse d'État, *L'Enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920. Mission civilisatrice ou formation d'une élite?*, sous la dir. de Robert Brunschwig, université Paris-Sorbonne, Lille, Atelier de reproduction des thèses de l'université Lille 3, 1975.

54. Pascale BARTHÉLÉMY, « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire ? », *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, p. 5-27.

55. Voir, par exemple, la recherche de Céline LABRUNE-BADIANE, *Processus de scolarisation en Casamance. Rythme et logique (1860-1960)*, thèse de doctorat en histoire, sous la dir. d'Odile Goerg, université Paris-Diderot, 2008.

56. Emmanuel BLANCHARD et Joël GLASMAN, « Le maintien de l'ordre dans l'Empire français : une historiographie émergente », in Jean-Pierre BAT et Nicolas COURTIN (dir.), *Maintenir l'ordre colonial? Afrique, Madagascar, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 11-41.

des responsabilités. Pour finir, notons que l'histoire de la surveillance et de l'éducation dans l'Empire français s'ouvre de plus en plus à la question des circulations et des transferts, sous l'effet des développements de l'histoire transnationale : circulations et transferts entre l'Empire français et d'autres parties dominées du monde, entre régions de l'Empire français ; la question des transferts d'innovation vers la métropole est, quant à elle, encore à creuser.

Remarquons qu'une mutation de longue durée traverse l'ensemble de ces trois fronts : l'adaptation, souvent contrainte, de l'État éducateur et de l'État surveillant aux mutations, d'aucuns diront à l'approfondissement, de la démocratie. Participation accrue de la société et des fonctionnaires eux-mêmes à l'élaboration des réformes, affaiblissement manifeste, à tout le moins dénoncé, de l'autorité des policiers et des professeurs, réhabilitation des groupes infériorisés : l'État napoléonien est bien mort, même si d'un point de vue formel, le moule institutionnel qu'il avait façonné semble avoir résisté à l'épreuve du temps – au moins dans les noms des organigrammes.

Pour ne pas conclure : la pléthore documentaire et le bonheur de l'historien

De ce bouillonnement, les textes rassemblés ici voudraient témoigner. Si l'on excepte le propos final, qui revient sur la carrière de Jean-Noël Luc et examine, ce faisant, comment ce dernier a été l'un des principaux artisans de ce renouveau de la recherche en histoire contemporaine, toutes les contributions qui suivent sont des documents assortis de leur commentaire. D'autres approches eussent été également défendables, bien entendu. On soulignera que cette histoire des polices et de l'éducation, après avoir fourni l'un des postes d'observation privilégiés de la construction de l'État-nation – problématique unificatrice d'études attachées à enregistrer le poids croissant de l'État et l'intégration des populations, depuis l'école, au tout national –, s'écrit désormais de plus en plus sur un mode transnational, fort du constat de la circulation des savoirs d'un pays à l'autre et de la concomitance des rythmes et des réformes dans les processus de modernisation et de bureaucratisation des États occidentaux⁵⁷. Or, pour être en capacité de mesurer ces phénomènes dans toutes leurs facettes, il demeure indispensable de se former en profondeur au niveau national – et même impérial dans le cas français – afin de s'approprier une historiographie qui a muri dans ce cadre, selon les étapes et les directions précédemment décrites. Pour tout dire, en concevant cet ouvrage collectif comme un recueil de documents commentés, ses directeurs avaient trois objectifs en tête : rappeler, aux étudiants au tout premier chef, que l'activité historique repose fondamentalement sur l'étude de sources

57. Nicolas DELALANDE et Stephen W. SAWYER, « La fabrique transnationale de l'État. Nouveaux regards sur une "exception" française », in Quentin DELUERMOZ (dir.), *D'ici et d'ailleurs. Histoires globales de la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2021, p. 175-205.

primaires, seul moyen d'éviter les répétitions et redondances, seul moyen de faire véritablement progresser les connaissances ; faire écho à la pratique pédagogique de Jean-Noël Luc, qui a toujours placé l'étude de la source au cœur de son enseignement, pour le plus grand profit de ses étudiants de tous niveaux ; enfin, montrer de la meilleure manière qui soit, c'est-à-dire sur pièces, que cette histoire de l'État surveillant et de l'État éducateur est d'une extrême richesse.

Qu'on considère en effet la variété des documents présentés dans les pages qui suivent, documents qui, précisons-le, sont tous inédits : mémoires, correspondance, articles de presse, textes réglementaires ou à visée normative, plans, dessins et photographies, sans oublier des sources plus singulières, ici une main courante, là un télégramme chiffré, etc. Comment ne pas s'introduire plus au cœur de ce qu'a vraiment été l'État dans toute la variété de ses manifestations et de ses interactions avec les populations ? Il faut faire une ultime remarque : l'État a cette particularité d'avoir la charge principale de sa propre mémoire. C'est un inconvénient et un avantage à la fois. Un inconvénient dans la mesure où le pouvoir en place dispose ainsi d'une très grande latitude pour sélectionner les sources à ses yeux consultables par les historiens et les citoyens d'aujourd'hui comme de demain. La récente mobilisation à l'encontre de la loi relative à la prévention des actes de terrorisme et au renseignement, qui restreint le droit d'accès à certaines archives, montre d'ailleurs bien que la communauté historique, et, au-delà, les citoyens, savent, à cet égard, se montrer vigilants. Mais il en résulte aussi l'avantage, considérable, de la grande qualité de la conservation des sources, et des sources archivistiques en particulier, au sein des Archives nationales, du réseau des archives départementales et municipales. De là, malgré les désherbages, cette pléthore documentaire qui fait le bonheur de l'historien de l'État. Espérons que cette abondance, promesse de belles recherches à venir, continuera, longtemps, à séduire les historiens.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Nous n'indiquons ci-dessous que des travaux à portée générale, qui permettront au lecteur de prendre rapidement la mesure de l'état des connaissances, d'approfondir les réflexions que nous avons formulées quant à la manière dont ces deux chantiers historiographiques se sont formés, enfin, s'il a en vue d'entreprendre un travail de recherche, d'opérer un premier repérage de l'état de la documentation disponible. Des références plus spécialisées sont mentionnées à l'issue de chaque contribution.

Synthèses

BERLIÈRE Jean-Marc et LÉVY René, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

LUC Jean-Noël, CONDETTE Jean-François et VERNEUIL Yves, *Histoire de l'enseignement en France, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2020.

LUC Jean-Noël (dir.), *Histoire des gendarmes. De la maréchaussée à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2021.

MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. III, *De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, Paris, Perrin, 2004 (Paris, G.-V. Labat, 1981).

MILLIOT Vincent, BLANCHARD Emmanuel, DENIS Vincent et HOUTE Arnaud (dir.), *Histoire des polices en France. Des guerres de Religion à nos jours*, Paris, Belin, coll. « Références », 2020.

PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.

PROST Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. IV, *L'École et la famille dans une société en mutation depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004 (Paris, G.-V. Labat, 1981).

Bilans historiographiques

BLANCHARD Emmanuel et GLASMAN Joël, « Le maintien de l'ordre dans l'Empire français : une historiographie émergente », in Jean-Pierre BAT et Nicolas COURTIN (dir.), *Maintenir l'ordre colonial ? Afrique, Madagascar, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 11-41.

CASPARD Pierre et CONDETTE Jean-François, « Cinquante années de débats et de recherches sur l'école française », *Paedagogica Historica*, vol. 50, n° 6, 2014, p. 786-796.

ENFERT Renaud d' et Rebecca ROGERS, « Orientations et lieux de la recherche en histoire contemporaine de l'éducation en France depuis 2000 », *Histoire de l'éducation*, n° 154, 2020, p. 143-176.

LE CLÈRE Marcel, *Bibliographie critique de la police*, Paris, Yzer, 1991(1980), mise à jour jusqu'en 2002.

LÓPEZ Laurent et LUC Jean-Noël, « Nouvelles histoires de gendarmes et de policiers aux XIX^e et XX^e siècles. Regards sur l'historiographie récente des forces de l'ordre », *Histoire, économie & société*, 2013/4, p. 3-19.

MILLIOT Vincent, « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54, 2007-2, p. 162-177.

MILLIOT Vincent, « Mais que font les historiens de la police ? », in Jean-Marc BERLIÈRE, Catherine DENYS, Dominique KALIFA et Vincent MILLIOT (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 9-36.

Instruments de travail

CHARMASSON Thérèse (dir.), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, CTHS, 2005.

CHARMASSON Thérèse (dir.), *Histoire de l'enseignement, XIX^e-XX^e siècle. Guide du chercheur*, Paris, CTHS, 2006.

LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, *Guide des recherches sur la police*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques, 1987.

LUC Jean-Noël (dir.), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie. Guide de recherche*, Maisons-Alfort, SHGN, 2005.